Posté par: formations-concours Publiée le : 3/11/2008 11:40:02

Présentation du métierL'activité principale est axée sur l'installation d'équipements électriques dans le domaine du Bâtiment et de l'industrie. Â Statut> Vous avez entre 16 et 25 ans.

- > L'entreprise ou l'artisan vous emploie en contrat d'Apprentissage ou de professionnalisation, pour une durée de 2 ans, dont 1400H de formation au centre de formation avec une alternance de 1 semaine en entreprise et 1 semaine à l'IFABTP.
- > Vous percevez un salaire aux conditions minimales prévues par la loi, selon un % du SM IC, en fonction de votre âge et de votre ancienneté dans le contrat.Â

Les domaines d'activitésElectricité industrielle et bâtimentDistribution électrique. Maintenance industrielle, habitat, tertiaire.Câblage d'armoires électriques et tableau de distribution.Notions en électronique de puissance.

Les objectifs de la formation> Exécuter des activités d'installations à partir d'un schéma électrique.

- > Mettre en service une installation électrique.
- > Assurer la maintenance industrielle.
- > Exploiter des procédures d'ordre électrique.
- > Lire un schéma électrique. Les conditions d'admissionsEtre âgé(e) d'au moins 15 ans et de moins de 26 ansEtre issu(e) d'une classe de 3à me ou être titulaire d'un CAPPrésenter un dossier scolaire satisfaisantAvoir satisfait aux tests de positionnement et entretien de motivationAvoir signé un contrat d'apprentissage ou de qualification avec une entrepriseAccepter le rà glement intérieur de l'établissement Â